

Faculté de médecine



Mineure en activité physique, santé et culture du mouvement

Objectifs

La mineure en "activité physique, santé et culture du mouvement"(APSC), permet une ouverture de l'étudiant à l'activité physique et sportive en complément de sa formation majeure.

L'étudiant peut ainsi acquérir des compétences dans le domaine de la gestion de la santé par l'activité physique et sportive, compétences qui lui sont utiles dans l'immédiat pour sa vie d'étudiant et également dans sa vie d'adulte.

Quels sont les grands principes de l'adaptation physiologique du corps à l'effort et à l'entraînement ? Quels sont les déterminants psycho-sociaux qui font que certains s'engagent et restent engagés dans une activité physique régulière ? Quels est le coût psycho-socio-économique de la sédentarité ? Quelles conditions pour une pratique en sécurité ?

Les éléments de réponses à ces questions offrent à l'étudiant des clés d'analyse qui lui permettent de juger de l'intérêt d'actions proposées en matière d'activité physique et sportive pour la santé.

Il s'agit d'envisager un(e) universitaire qui pratique lui-même une activité physique de qualité et qui, comme acteur socio-économique, est sensibilisé à la lutte contre la sédentarité en tant qu'élément de développement de l'homme, de facteur de santé publique et d'efficacité socio-économique.

Il ne s'agit nullement de former des professionnels du mouvement (enseignants, entraîneurs, sportifs de haut niveau ou autres intervenants dans les domaines du sport et de l'activité physique).

La mineure introduit ainsi l'universitaire à la culture du mouvement.

Compétences à acquérir

Au terme de cette mineure, l'étudiant, aura acquis les compétences suivantes :

1. Il dispose d'une conceptualisation riche du rôle que peut jouer l'activité physique et sportive (APS) sur la santé (déf. OMS) d'une personne dans l'interaction des composantes physiques, psychologiques et socio - environnementales.
2. Il dispose de clés d'analyse critique en matière de lien entre l'activité physique ou sportive et la santé qui leur permettent de juger de l'intérêt d'actions proposées (cfr compétence 6). Plus particulièrement
 - des bases de connaissances dans le domaine de l'adaptation physiologique du corps à différents types d'efforts (fondements);
 - du rôle des éléments qui entourent la pratique d'activités physiques pour qu'elle soit une pratique saine (éléments de nutrition, APS en ambiance chaude ou polluée,...)
 - du coût social et pour l'entreprise de la sédentarité
 - du rapport entre APS, le stress et la fatigue mentale et physique,
 - de la condition de pratique en sécurité (protection du dos - dans le mouvement et l'attitude ...)
 - de la base de connaissances de la motivation à la pratique régulière.
3. Il expérimente des techniques représentatives dans le domaine de la motricité de conditionnement physique, de protection du corps (sécuritaire), de bien-être (santé).
4. Il peut évaluer ses propres besoins au départ de l'analyse d'indicateurs simples.
5. Il analyse sa propre prise en compte de son corps dans sa vie à travers ses pratiques d'APS en développant la dimension réflexive.
6. Il devient apte à évaluer la valeur de ce qui lui est proposé. Il analyse des propositions d'interventions; sur la base de critères physiologiques, sociologiques, etc, propres à une APS liée à la santé.

Conditions et critères d'accès

Une pratique personnelle régulière offre un vécu personnel intéressant pour aborder la mineure mais les objectifs de cette formation ne demandent absolument pas que l'étudiant soit membre d'un club sportif pour y accéder.

La mineure proposée n'est pas spécifiquement destinée à des sportifs (qui ne seront pas pour autant exclus!).

La faisabilité organisationnelle de leur participation aux activités de la mineure devra être étudiée préalablement à l'acceptation définitive du dossier. La présence est requise pour certaines activités de la mineure. Autant que possible, il est souhaité que l'étudiant soit libre de toutes obligations académiques associées à son baccalauréat principal au moment de ces cours. La disponibilité de l'étudiant sera confirmée par le conseiller aux études de l'étudiant. Le cas échéant, toute autre solution personnalisée fera l'objet d'un accord explicite entre l'étudiant concerné, son conseiller aux études et le coordonnateur de la mineure.

Si la demande dépassait l'offre (Les capacités d'accueil sont de maximum vingt étudiants par année de mineure, soit un total de quarante étudiants), une sélection des étudiants serait réalisée sur la base d'un dossier de motivation.

Ce dossier permettra à l'étudiant intéressé de préciser la relation entre le choix de la mineure et ses objectifs professionnels et/ou de formation à court et long terme. Concrètement, l'étudiant(e) intéressé(e) par la mineure complétera pour le 30 mai de l'année académique précédente un formulaire de demande d'inscription à cette mineure (ce formulaire peut être obtenu en version électronique (Word) par mail sur simple demande au secrétariat de l'IEPR : Anne-Marie.Louterman@siep.ucl.ac.be).

Critères de sélection éventuelle (sur analyse du dossier)

- concordance entre les objectifs de l'étudiant et les objectifs de la formation proposée
- solidité déclarée de la motivation (à dossier équivalent, priorité à l'étudiant dont cette mineure est le premier choix)
- capacités rédactionnelles et de retour réflexif sur soi
- faisabilité (accord de principe du conseiller aux études de sa formation d'origine)

Cette mineure n'est pas ouverte aux étudiants de l'IEPR.

Formations accessibles au terme de la mineure

La mineure proposée ne vise pas la réorientation des étudiants vers l'éducation physique mais débouche sur une prise en compte du corps (le sien et celui de l'autre) quel que soit le champ professionnel spécifique dans lequel interviendra l'universitaire. Les étudiants qui, après avoir réussi cette mineure, entameraient la formation complète en éducation physique ne seraient crédités que de 9 crédits supplémentaires à ceux éventuellement jugés équivalents entre leur formation principale de baccalauréat et le baccalauréat en sciences de la motricité, orientation générale (= Education physique).

Structure détaillée

Première année

<u>EDPH1008</u>	Activités physiques et sportives parmi les sciences et les pratiques humaines[30h] (3 crédits)	Cécile Delens (coord.) Thierry Marique
<u>EDPH1009</u>	Regards croisés sur des grandes questions du sport[30h] (3 crédits)	Ghislain Carlier (coord.) Marc Francaux
<u>APSC7001</u>	Construire son programme d'activités physiques et sportives et l'évaluer[15h+15h] (6 crédits)	Cécile Delens Marc Francaux (coord.)
<u>EDPH1030A</u>	Fondements théoriques des activités physiques et sportives et apprentissage moteur (partim fondements théoriques des activités physiques et sportives)[30h+0h] (3 crédits)	N.

Deuxième année

<u>APSC1702</u>	Activités physiques et sportives, santé et société[60h] (6 crédits)	Ghislain Carlier Cécile Delens (coord.) Marc Francaux Thierry Zintz
<u>APSC1703</u>	Stage : pratique personnelle 2 (3 crédits)	N.
<u>APSC1704</u>	Rapport de formation en activité physique, santé et culture du mouvement(6 crédits)	N.

Informations pratiques

La faisabilité organisationnelle de leur participation aux activités de la mineure devra être étudiée préalablement à l'acceptation définitive du dossier. La présence est requise pour certaines activités de la mineure. Autant que possible, il est souhaité que l'étudiant soit libre de toutes obligations académiques associées à son baccalauréat principal au moment de ces cours. La disponibilité de l'étudiant sera confirmée par le conseiller aux études de la faculté d'origine de l'étudiant. Le cas échéant, toute autre solution personnalisée fera l'objet d'un accord explicite entre l'étudiant concerné, son conseiller aux études et le coordonnateur de la mineure.

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin, et sont donnés sur le site de Louvain-la-Neuve.

L'accord de l'IEPR sera conditionné par le nombre de places disponibles (cfr. admission à la formation) et la non contre-indication médicale (visite médicale d'aptitude).

Coordonnateur du programme : Cécile Delens

2. Admission à la mineure

Concrètement, l'étudiant(e) intéressé(e) par la mineure complétera de l'année académique précédente le dossier de demande d'admission à cette mineure téléchargeable à l'adresse

http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/ucl/documents/miniepr_dossier_admission.pdf

Ce dossier sera envoyé à l'IEPR pour le 30 mai.

Si la demande dépassait l'offre (les capacités d'accueil sont de maximum vingt étudiants par année de mineure, soit un total de quarante étudiants), une sélection des étudiants serait réalisée sur la base d'un dossier de motivation.

Ce dossier permettra à l'étudiant intéressé de préciser la relation entre le choix de la mineure et ses objectifs professionnels

et/ou de formation à court à et long terme.

Ce dossier sera complété, en juin (et éventuellement en septembre), des résultats obtenus dans son cursus principal. Si la demande devait dépasser l'offre disponible, la priorité serait accordée aux étudiants ayant réussi leur première année de baccalauréat en juin.

3. Inscription à la mineure et sa vérification

Une inscription au BAC12 via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. Si ce moyen n'est pas utilisé, l'accès à l'application informatique permettant l'inscription à une option (mineure, approfondissement, cours au choix) et sa vérification, est possible via l'adresse <http://www.uclouvain.be/13949.html>

4. Vérification de l'inscription à la mineure

Acceptations IEPR :

- 15 juillet , pour les étudiants qui réussissent leur 1re année de baccalauréat en juin
- 15 septembre, pour les étudiants qui réussissent leur 1re année de baccalauréat en septembre

La décision sera communiquée aux étudiants.

Personne de contact : Cécile Delens (Cecile.Delens@edpm.ucl.ac.be)

5. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite du Conseiller aux études de la faculté d'origine de l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<http://www.uclouvain.be/11481.html>

2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Personne de contact : Cécile Delens (Cecile.Delens@edpm.ucl.ac.be)

Formulaire d'inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les pré requis, ...

Les cours de la 1re année de la mineure n'exigent aucun pré requis.

Lors de la 2e année de la mineure, l'étudiant doit avoir suivi le cours indiqué ci-dessous, l'année qui précède :

APSC7001 Construire son programme d'activités physiques et sportives Cécile Delens Marc Francaux (coord.)
et l'évaluer[15h+15h] (6 crédits)

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

Pour les étudiants en BAC2, le formulaire d'inscription à imprimer sera disponible courant septembre à l'adresse http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/ucl/documents/miniepr_inscr_actv.pdf

Pour les étudiants en BAC3, l'inscription aux activités doit être réalisée en utilisant le programme disponible dans le bureau virtuel de chaque étudiant courant septembre.

Pour accéder à son bureau virtuel, l'étudiant doit s'identifier dans le portail de l'UCL.

Pour cela, cliquer sur la mention " Mon bureau " en haut à droite des pages portail de l'UCL. Une page d'identification apparaît dans laquelle vous devez introduire le nom et mot-de-passe qui sont fournis lors de l'activation de votre compte utilisateur global UCL. Si vous avez oublié ou perdu ces informations, la page d'identification permet d'accéder à des pages aidant à résoudre ce problème.

Ce formulaire doit être remis au secrétariat de la faculté d'origine de l'étudiant.

Le secrétariat inscrit les activités (aux cours) de l'option en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

3. Obtention de l'accord du responsable de la mineure

Personne de contact : Cécile Delens (Cecile.Delens@edpm.ucl.ac.be)

Supports disponibles

1. Informations sur le service-cours

Personne de contact : Cécile Delens (Cecile.Delens@edpm.ucl.ac.be)

2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Personne de contact : Cécile Delens (Cecile.Delens@edpm.ucl.ac.be)

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit aux examens de la mineure selon la procédure prévue dans sa faculté d'origine.

Il veillera par ailleurs à contacter le secrétariat de l'Institut en vue de s'inscrire sur les listes de passage des examens.

2. Consultation des horaires d'examens <http://www.uclouvain.be/11481.html>